



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020

Nombre de membres composant le Conseil : 29
Présents : 25
Absents : 4
Pouvoirs : 2

L'an 2020, le mercredi 09 décembre, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique Salle du conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 01 décembre 2020.

Sont présents : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Laurent LACROIX, Stéphanie COLENO, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Absents donnant pouvoir :

<u>MANDANT</u>	<u>MANDATAIRE</u>
Johan RAMERO	Françoise CHEROUTE
Fabian MATHURIN	Virginie ARTERO

Absents excusés sans procuration : Marie DUCHER (arrivée à 19h40) _ Jordan RISSO

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Bruno LAQUAY est désigné pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h35

En préséance Madame le Maire informe que le 02/12/2020, les drapeaux ont été mis en berne pour la journée de deuil national à la mémoire de M. Valéry GISCARD D'ESTAING. Un carnet de condoléances est ouvert pour les personnes qui souhaiteraient déposer un message.

Elle sollicite l'assemblée pour observer 1 minute de silence en hommage à cet ancien Président de la République.

Mme le Maire présente Mme Patricia VERGNE qui prendra le poste de DGS au 01/01/2021 et qui actuellement est la Directrice du service Finance.

Approbation du Procès-verbal du 07 octobre 2020

M PLATON rappelle qu'il avait signalé plusieurs erreurs sur le RI, certaines ont été corrigées après le conseil d'autres pas. Ceci étant une simple remarque de sa part.

M PLATON dit que lors des votes de ses amendement M SAMBAIN n'avait pas voté contre

M SAMBAIN répond que peut être par mégarde il n'a pas bien levé la main mais confirme que son vote était bien contre les 3 amendements de M PLATON

M PLATON souligne que son intervention au rapport n°12 n'est pas complète et demande que celle-ci soit modifiée
Mme le Maire revient sur la précision de la rédaction du Procès -verbal de 19 pages et rappelle à M PLATON que la vidéo complète les interventions de chaque élu.

M PLATON revient sur le rapport n°18 et souligne que son intervention n'est pas mentionnée et demande que cela soit rectifié

Mme le Maire soumet au vote la demande de M PLATON

A la **Majorité** des membres, la demande est acceptée,

Sera rajouté la phrase : « *M PLATON souligne la qualité démocratique du groupe de travail tant sur les échanges que sur les propositions* »

M SAMBAIN souligne la qualité de la rédaction du Procès-verbal celui-ci reste précis et fidèle et aux différents échanges des élus.

Le procès-verbal est adopté à l'**Unanimité**

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO) , Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL , Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

01 Décision Modificative n°2

La décision modificative n° 2 ne modifie pas l'équilibre initial du Budget 2020, elle a pour principal objet, de rééquilibrer le chapitre 012 « Frais de personnel ». Rappelons à ce stade, que ces dépenses à elles seules, sont inférieures de 2.10% par rapport au budget 2019.

Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », il convient d'ajouter une subvention destinée à soutenir, le village de l'Estréchure dans le Gard, durement touché par le récent épisode Cévenol.

Le chapitre 014 « Atténuation de produits » doit lui aussi être abondé de 4500 € :

- Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) dont la contribution avait été prévue à hauteur de 15 600€ doit être valorisé à hauteur de 19 346 € (+ 3746 €). A noter que la Commune est contributaire de ce même fond pour la somme de 94 483€ en 2020.
- Le reversement de la Taxe de séjour, supérieur aux prévisions de 680 €, doit être corrigé.

L'équilibre s'effectue par :

La diminution des subventions exceptionnelles liées à des actions qui ne se sont pas réalisées pour **28 200 €**
La diminution des dépenses prévues au gestionnaire ANIMATIONS pour **43 300 €**

La diminution de dépenses prévues pour la location du local de l'OT, désormais incluse dans leur subvention.

Il convient d'effectuer ces ajustements budgétaires conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		MONTANT	INVESTISSEMENT		MONTANT
Dépenses réelles			Dépenses réelles		
Chap. 011	Charges à caractère général	- 72 700,00 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	1,00 €
Chap. 012	Frais de personnel	91 400,00 €	Chap.020	Dépenses imprévues d'investissement	
Chap. 014	Atténuations de produits	4 500,00 €	Chap. 20	Immobilisations incorporelles	
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	Chap. 21	Immobilisations corporelles	- 1,00 €
Chap.67	Charges exceptionnelles	- 28 200,00 €	Chap.23	Immobilisations en cours	
Dépenses d'ordre			Dépenses d'ordre		
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre section		Chap. 041	Opérations patrimoniales (Régularisation avances sur Opérations d'ordre de transfert entre section	
Chap. 023	Virement à la section investissement		Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
Recettes réelles			Recettes réelles		
Chap. 70	Produits des services et du domaine		Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	
Chap. 73	Impôts et taxes		Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	
Chap. 74	Dotations, subventions et participations		Recettes d'ordre		
Chap. 75	Autres produits de gestion courante		Chap. 021	Virement de la section de fonction.	
Recettes d'ordre			Chap.041	Opérations patrimoniales (Régularisation avances sur Opérations d'ordre de transfert entre section	
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre section		Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat
A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve la Décision Modificative n°2 telle que présentée ci-dessus ;
Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération

02 Autorisation d'ouverture de crédit

Cette ouverture anticipée des crédits permettra le mandatement des dépenses avant le vote du budget 2021 et de respecter les obligations de la commune en matière de comptabilité d'engagement et de délai de paiement. Cette facilité favorisera en outre la réalisation de la politique d'équipement de la ville telle qu'elle sera proposée lors de la séance du conseil municipal relative à l'adoption du budget primitif 2021.

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS AU BP 2020	DM1	DM2	CREDITS OUVERTS 2020	LIMITE DES 25% DES CREDITS OUVERTS	OUVERTURE DES CREDITS 2021
20	Immobilisations incorporelles	260 470,34	-30 000,00	0,00	230 470,34	57 617,59	50 000,00
204	Subventions d'Équipement	367 747,00	16 900,00	0,00	384 647,00	96 161,75	90 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 315 572,20	94 384,00	0,00	3 409 956,20	852 489,05	850 000,00
23	Immobilisations en cours	6 217 170,05	-182 600,00	0,00	6 034 570,05	1 508 642,51	1 500 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers	196 452,00	0,00	0,00	196 452,00	49 113,00	40 000,00
TOTAL		10 357 411,59	-101 316,00	0,00	10 256 095,59	2 564 023,90	2 530 000,00

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat
A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2021, tel que présenté ci-dessus, pour un montant de 2 530 000 €.

03 Recueil des tarifs communaux 2021

REGIE PM	Tarif 2021
Marché hebdomadaire	
Droit de place /sans abonnement	1 €/ml
Droit de place /avec abonnement	0,75€/ml
Droit de place	
Forfait manège > 200m ²	120 €
Forfait manège > 100 à 200 m ²	80 €
Forfait manège > 50 à 100 m ²	50 €
Forfait manège < 50 m ²	35 €
Autres	10 €
Petits métiers	2€/ml
REGIE ANIMATION	Tarif 2021
Foire / Marché Noël / Marché exceptionnel	
Droit de place 0 à 3 ml	15 € 5€/ml supplémentaire
Droit de place 6 à 9 ml	30 €
Droit de place de 10 à 15 ml	45 €
Caution en cas de désistement	150 €
Caution en cas de non-respect du règlement	150€
Culture – Festivités	
Spectacle petite enfance Tarif -12 ans pré-vente	2€
Spectacle petite enfance Tarif -12 ans soir même	4€
Spectacle petite enfance Tarif adulte pré-vente	6 €
Spectacle petite enfance Tarif adulte soir même	8 €
Spectacle Famille Tarif – de 12 ans pré-vente	5€
Spectacle Famille Tarif – de 12 ans soir même	6€
Spectacle Famille Tarif adulte pré-vente	10 €
Spectacle Famille Tarif adulte soir même	12 €
Spectacle Classique Tarif – de 12 ans pré-vente	6€
Spectacle Classique Tarif – de 12 ans soir même	7€
Spectacle Classique Tarif adulte pré-vente	12 €
Spectacle Classique Tarif adulte soir même	15€
Invitation	Gratuité
Spectacle avec repas Tarif – de 12 ans	20 €
Spectacle avec repas Tarif adulte	25€
Vente de livre	20 €
Entrée de manifestation	10 €
Repas Aioli	24 €
Boissons Café	1 €
Boissons Bouteille eau	1,50 €
Boissons bouteille vin	5 €
Boisson Bouteille Champagne	18€
Voyage Agliana (Italie)	160 €

REGIE PISCINE	Tarif 2021
Piscine	
Adulte à l'unité)	2,50 €
Adulte (carnet 10 entrées)	20 €
Adulte (Abonnement mensuel)	45 €
Enfant à l'unité-18ans, personne situation d'handicap, étudiant, chômeur (sur présentation de la carte)	2 €
Enfant (carnet 10 entrées)	15 €
Enfant (Abonnement mensuel)	30 €
Carte famille nombreuse ≥ 3 enfants	50% sur abonnement mois
Gratuit (enfant de moins de 5 ans accompagné d'un adulte payant, enfants du personnel communal, gendarmes, pompiers, enfants participants aux stages sportifs des associations communales)	0 €
REGIE CIMETIERE	Tarif 2021
Caveau	
2 places	1 266,00 €
4 places	2 781,60 €
6 places	3 242,00 €
Concession cimetière	
Perpétuelle	1 800 €
Trentenaire	900 €
Colombarium	510 €
PARTICIPATION DE LA COMMUNE	
Frais d'obsèques	228 €
Naissance ouverture d'un livret A auprès de la C- Epargne ou Crédit Agricole	30 €
REGIE SCOLAIRE	Tarif 2021
Transport Scolaire :	
Aller simple	7 €/année 3 €/trimestre
Aller/Retour	13,50 €/année 5 €/trimestre
Voyages & Sorties scolaires- participation des familles	
Séjour classe verte primaire (5 jours)	100 €
Séjour classe verte maternelle (5 jours)	93 €
Séjour Art & Environnement (Buoux) 4 jours	126 €
REGIE ST	Tarif 2021
Locations de salles	
Location « salle du Vergon » week-end	300 €
Location « salle du Vergon » la journée hors week-end	150 €
Caution location « salle du Vergon »	400 €
Location du stade d'honneur	
Equipe de niveau Régional et Départemental (hors match de l'Olympique Mallemortais)	
Stage, Match, entraînement	500 €/jour
Equipe de niveau National (depuis national 3 à ligue 1)	

Stage	Jour 1 : 1 000 € Jour 2 : 1 000 € Jour 3 et + : 500 €
Match	1 000 €/jour
Stage moins de 21 ans	500 €/jour
Equipe au niveau International	
Stage	Jour 1 : 1 000 € Jour 2 : 1 000 € Jour 3 et + = 500 €
Match	2 500 € /jour
Stage moins de 21 ans	500 € /jour
AGRICOLE	
Arrosage (<i>pas d'augmentation depuis 2002</i>)	55 € /ha
Faucardage (<i>pas d'augmentation depuis 2002</i>)	18 € /ha
Curage (<i>pas d'augmentation depuis 2002</i>)	30 € /ha
Taxe forfaitaire annuelle	30 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX.

Par 4 Abstentions : Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN

Fixe les tarifs communaux présentés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2021.

04 Créance éteinte 2020

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 20/08/2020, il est demandé de procéder à l'annulation du titre 123/2020 pour un montant de 69.00 € et du titre 231/2020 pour 55.20 € pour créance éteinte par l'émission d'un mandat.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Statue sur l'annulation des titres précités pour créance éteinte d'un montant de 124.20 € ;

Dit que la dépense sera constatée au chapitre 65, compte 6542 « Créances éteintes », du budget 2020 de la Commune, par l'émission d'un mandat

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

05 Indemnité au comptable public

L'arrêté du 20 août 2020 est venu abroger l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable. Désormais, seule l'indemnité de budget sera versée par la collectivité. Son montant est de 45,73 € brut, soumis aux cotisations CSG et CRDS en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat
A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

06 Subvention à l'association Lion's Club District Sud-Est

L'association du Lion's Club District Sud-Est peut par son intermédiaire soutenir le village d'Estrechure, petite collectivité du Gard durement touchée par les intempéries lors de l'épisode cévenol particulièrement violent de septembre dernier.

Afin de s'associer à un élan de solidarité, la commune souhaite allouer une subvention de **5 000 €** à l'association du Lion's Club District Sud-Est et ainsi soutenir la collectivité d'Estrechure.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Emmanuelle AZARD

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat
A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Accorde une subvention de 5 000 € à l'association Lion's Club District Sud-Est ;

Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant et à effectuer toutes les démarches utiles en vue de l'application de la présente délibération.

07 Désignation des représentants au CA de ECIR Pico

Le Conseil d'Administration de l'établissement ECIR Pico est formé de la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP), de différents syndicats, de la CCI de Marseille, de la CCI d'Arles et de représentants de la commune de Mallemort.

Il convient de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour siéger au conseil d'Administration de ECIR.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Ghislaine GUY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX.

Par 4 Abstentions : Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN.

Désigne Mme Hélène GENTE et M. Christian BRONDOLIN représentants titulaires auprès de la ECIR Pico ;

Désigne Mme Stéphanie COLENO et M. Philippe PIGNET représentants suppléants auprès de la ECIR Pico.

08 Approbation du RI des comités Consultatifs

Par délibération n° 2020-046-SG du 15 juillet 2020, le Conseil Municipal a constitué un groupe de pilotage pour fixer les modalités de fonctionnement des futurs Comités Consultatifs.

Ces élus ont eu en charge l'élaboration du Règlement Intérieur (RI) des Comités Consultatifs afin de préciser les règles générales de ces instances, tant sur l'organisation, la composition, ou les objectifs.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Ghislaine GUY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Adopte le Règlement Intérieur des Comités Consultatifs présenté en séance ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

09 Convention de mise à disposition de l'espace jeune / SIVU

La commune de Mallemort met à disposition de l'association Léo LAGRANGE les locaux de l'Espace Jeune situés avenue de la Fontaine, ceci en vue d'organiser l'accueil et les activités de loisirs des enfants de 11 à 17 ans.

Dans ce contexte, une convention tripartite, sera conclue entre la Commune, le SIVU et l'association Leo LAGRANGE afin de préciser les conditions d'utilisation des locaux.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Françoise CHEROUTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER,

Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du local Espace Jeune pour les structures jeunesse intercommunales pour l'année 2021.

10 Classement de l'Office de tourisme de Mallemort

L'Etat a simplifié cette procédure afin d'encourager les Offices de Tourisme à se faire classer pour mieux affirmer leur rôle. L'Arrêté du 16 avril 2019 en fixe les critères de classement selon un tableau détaillé.

Le Maire doit adresser au Préfet la délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale, sollicitant le classement. Cette délibération est prise sur la proposition de l'Office de Tourisme qui aura constitué le dossier de demande de classement.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Nadine POURCIN

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Approuve la demande de classement en catégorie II proposée par l'Office de Tourisme de Mallemort de Provence ;
Autorise Madame le Maire à effectuer toutes des démarches utiles et nécessaires à l'application de la présente délibération.

11 Modification du bail avec la SAEM

Suite aux travaux d'aménagement de la place du Bicentenaire, il est apparu nécessaire de modifier le statut de l'espace public situé devant la poste.

Cet avenant au bail vient réduire l'emprise foncière louée à la SAEM en retirant l'espace public situé devant le bureau de poste et aménagé durant les travaux de la place du bicentenaire.

Le conseil d'administration de la SAEM en date du 24/09/20 accepte la proposition de la commune de modifier l'assiette foncière du bail emphytéotique, sans indemnité.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Approuve la modification des emprises foncières issues du bail emphytéotique de 1983 ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et actes notariés.

12 Modification du bail avec 13 Habitat

Dans le cadre des travaux d'élargissement de l'Avenue Joliot Curie, il est apparu nécessaire de pouvoir bénéficier de l'emprise foncière résultant de la parcelle D 745.

Cette parcelle d'une contenance de 454 m², longe l'avenue Joliot Curie et s'avère indispensable à la réalisation des travaux. 13HABITAT accepte de réduire l'assiette foncière du bail emphytéotique de cette surface sans indemnité.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat
A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Approuve le retrait de la parcelle D 745 issue du bail emphytéotique sans indemnités ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et actes notariés relatifs à cette affaire.

13 Convention de mise à disposition de locaux Pt de la Tour avec la Métropole

Il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition avec la Métropole afin de donner une base légale à l'occupation du service déchet dans une partie des locaux situés Pont de la Tour afin de déterminer les droits et obligations réciproques des parties.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des locaux situés Pont de la Tour entre la commune de Mallemort et la Métropole Aix-Marseille-Provence

14 Concession de place de parking au SMAVD

**Arrivée de Marie DUCHER à 19h40*

Dans le cadre de ce projet d'extension, le SMAVD a sollicité la mairie afin de pouvoir réaliser 8 places de parking le long de la rue Frédéric Mistral.

Compte tenu que le SMAVD constitue un organisme relevant de l'intérêt public, il est possible de leur proposer d'occuper le domaine public de manière gratuite via la conclusion d'un contrat de concession. Ce contrat prévoit notamment que l'aménagement des places de parking sera à la charge du SMAVD et que les administrés pourront les utiliser quand les agents n'y stationneront pas (soir et weekend), la commune restant propriétaire du foncier.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Aucun débat

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Approuve le contrat de concession avec le SMAVD ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

15 Garantie d'emprunt Grand Delta

Accord d'une garantie d'emprunt à Grand Delta Habitat pour le portage foncier et le coût des travaux en vue de la réalisation de 13 logements locatifs sociaux « Clos des Hirondelles », chemin de Lambesc – Hameau de Pont Royal. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 2 449 849.00€.

L'obtention de ces prêts est subordonnée à l'octroi d'une garantie des collectivités. Il est demandé à la commune d'accorder la garantie de cet emprunt à hauteur de 45%, soit pour un montant global de 1 021 190.40 €.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Thierry PLATON.

Par 5 Abstentions : Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER

Approuve ladite convention et **Autorise** Madame le Maire à la signer.

16 Acquisition de la parcelle F864

La Commune s'est portée candidate suite à l'appel à candidature de la SAFER du 1^{er} septembre 2020 pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée section F 864 sise Lieu-dit « Mas Gaudin » d'une contenance globale de 2ha73a13ca. Ce terrain est situé en zone A (agricole) au PLU.

Cette acquisition foncière, d'un montant de 21 840 € (frais de portage SAFER inclus), permettra qu'un bail à ferme soit signé avec la Station d'Expérimentation Arboricole Provence Alpes Côte d'Azur « La Pugère ».

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Sylvain CASTAGNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Approuve l'acquisition de la parcelle F 864 pour un montant de 21 840 € ;

Autorise Madame le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat des biens considérés auprès de la SAFER ainsi que tous les documents et actes administratifs s'y rapportant.

17 Accord de principe pour l'extension de la gendarmerie

En application du décret du n°93-130 du 28 janvier 1993, il est possible aux collectivités de bénéficier de subventions pour la construction de casernes de gendarmerie.

Il convient que la commune donne son accord de principe afin de financer et construire une **extension de la gendarmerie** actuelle.

A ce jour, les locaux et les logements sont insuffisants il convient de connaître la position de la commune sur sa volonté de financer un projet d'extension

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Bruno LAQUAY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Acte l'accord de principe de la commune de procéder à une extension de la gendarmerie actuelle sis rue Corneille selon les conditions juridiques et financières prescrites par le décret 93-130 du 28 janvier 1993 ;

Autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et afférente à cet accord de principe.

18 Dénomination et régularisation de voies

Dans le cadre de la convention de travail avec La Poste et d'un travail de concertation avec les administrés, il convient de dénommer une voie *Chemin de la Montagne Bleue* (zone ouest du village), et de régulariser une voie *Chemin de la Grand Riche* (zone ouest du village) et de rectifier une erreur matériel de transcription *Impasse George Sand*.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Françoise CHEROUTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Dénomme la voie *Chemin de la Montagne Bleue* comme présentée ci-dessus,

Régularise la dénomination de la voie *Chemin de la Grand Riche*,

Rectifie la dénomination *Impasse George Sand*,

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

19 Appellation « Mallemort de Provence »

Par délibération n°2018-93-SG du 14 novembre 2018, le conseil municipal a adopté la proposition de l'appellation « **Mallemort de Provence** ».

Compte tenu du renouvellement général des conseillers municipaux survenu en mai 2020, Monsieur le Préfet sollicite la commune afin de redélibérer avec l'avis de la nouvelle assemblée.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Françoise CHEROUTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat
A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Donne un avis favorable à la proposition du changement pour Mallemort de Provence ;

20 Mise à jour du tableau des effectifs

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

		Situation au 01/12/2020					Durée hebdomadaire de service
		Cat.	Postes pourvus	Postes vacants	Postes à supprimer	Postes à créer	
Filière Administrative							
Directeur Général des Services	Titulaire	A	0	1	0	0	35
Collaborateur de cabinet	Contractuel	A	1	0	0	0	35
Attaché principal	Titulaire	A	1	0	0	0	35
Attaché	Titulaire	A	0	2	0	0	35
Rédacteur principal 1ère classe	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Rédacteur principal 2ème classe	Titulaire	B	1	1	0	0	35
Rédacteur	Titulaire	B	1	0	0	1	35
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Titulaire	C	5	0	0	0	35
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Titulaire	C	6	1	0	0	35
Adjoint Administratif	Titulaire	C	7	2	0	1	35
			22	7	0	2	
Filière Technique							
Ingénieur principal	Titulaire	A	0	1	0	0	35
Technicien Principal 1ère classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Technicien Principal 2ème classe	Titulaire	B	0	1	0	0	35
Technicien	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Agent de Maîtrise Principal	Titulaire	C	3	0	0	0	35
Agent de Maîtrise	Titulaire	C	4	1	0	0	35
Adjoint technique Principal 1ère classe	Titulaire	C	4	1	0	0	35
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Titulaire	C	18	0	0	0	35
Adjoint Technique	Titulaire	C	11	3	0	0	35
Adjoint Technique	Contractuel permanent	C	1	0	0	0	35
			42	7	0	0	
Filière Police Municipale							
Chef de service principal 1ère classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Brigadier Chef Principal	Titulaire	C	1	1	0	0	35
Gardien-Brigadier	Titulaire	C	2	1	0	0	35
			4	2	0	0	
Filière Culturelle							
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Titulaire	C	0	0	0	0	35
Adjoint du patrimoine	Titulaire	C	0	0	0	1	35
			1	0	0	0	
Filière Médico-sociale							
Technicien paramédical	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe	Titulaire	C	2	0	0	0	35
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe	Titulaire	C	2	3	0	0	35
			4	3	0	0	
		TOTAL	73	19	0	3	

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Aucun débat
A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Johan RAMERO), Gérard BERAUDIER, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO (+ procuration Fabian MATHURIN), Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Marie DUCHER, Thierry PLATON.

Approuve le nouveau tableau des effectifs présenté ci-dessus,
Inscrit les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget 2021,
Crée 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet pour un emploi permanent de responsable médiathèque,
Crée 1 poste d'adjoint administratif à temps complet en vue d'un emploi d'assistant comptable,
Crée 1 poste de rédacteur à temps complet en vue d'un emploi de responsable du service population et de l'assistance juridique des services.

21 Communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Pour l'année 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé le rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire du Pays Salonais.

Ce document consultable sur le site : www.agglropole-provence.fr/vivre/eau-assainissement

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la communication du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'exercice 2019.

Pas de vote

22 Communication du rapport annuel 2019 des délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Agglopolé Provence Eau (APE), titulaire du contrat de délégation du service public de l'eau potable sur les 17 communes du Territoire du Pays Salonais a remis son rapport annuel pour l'exercice 2019.

Agglopolé Provence Assainissement (APA) titulaire du contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif sur les 17 communes du Territoire du Pays Salonais a remis son rapport annuel pour l'exercice 2019.

Ce document consultable sur le site : www.agglropole-provence.fr/vivre/eau-assainissement

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la communication du Rapport annuel des délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'exercice 2019.

Pas de vote

Communication des décisions du Maire

Questions diverses

La séance est levée à 21h40